



LES 7 PONTS

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BEDOUES - COCURES N° 6 ETE 2017

Sommaire :

- Synthèse des conseils
- Les Compagnons de la Tour
- Eclairage public
- Zéro phyto
- Ramassage des encombrants
- Elections partielles

Depuis le début de cette année, ce sont tenus 5 conseils municipaux.

Il ne s'agit pas ici d'en faire le compte rendu (ils sont disponibles sur le site de la commune), mais plutôt de faire ressortir les éléments essentiels, les décisions importantes qui ont été prises, mais aussi les difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés.

Nous avons signé en février le bail commercial du Bouffadou après un an de recherches infructueuses. Valérie Durand et Corinne Leray ont ouvert l'établissement au 1^{er} avril. Elles ont maintenant pris leurs marques, le bar et le restaurant accueillent chaque jour villageois et touristes, ainsi que de nombreux ouvriers et artisans locaux. Nous leur souhaitons une pleine réussite dans leurs activités. La commune a dû renouveler la plus grande partie des équipements, bien plus que nous ne l'avions initialement prévu, pour cause de

vétusté, la plupart ayant été installés à la création du commerce.

Maxime Durand a rejoint notre équipe d'employés communaux le 20 février dernier. Il a été embauché au titre d'un contrat « emploi d'avenir » de 3 ans qui permet de bénéficier d'une aide de l'état de 75% pour les jeunes de moins de 25 ans. Grégory Breysse est son tuteur. Maxime suivra les formations disponibles pour son activité, la commune remplissant ainsi son engagement de formation. Grégory et Maxime sont tous deux pompiers volontaires. La commune a signé un contrat avec le SDIS 48 par lequel elle les autorise à se mettre à la disposition du centre de secours pendant les heures de travail. Notre mairie montre ainsi l'exemple en favorisant l'engagement de jeunes volontaires. Ainsi Grégory est parti 3 jours pour combattre les incendies du Var au cours du mois de juillet.



Joël, Grégory et Maxime réalisant l'escalier latéral du BOUFFADOU

Le contrat de Jurgen se termine à la fin de ce mois d'août. Pour des raisons personnelles, il a souhaité ne pas le renouveler. Nous le remercions pour tout le travail effectué dans une humeur toujours égale. Nous n'envisageons pas à ce jour un prochain recrutement.

Toujours concernant le personnel, un premier contrat d'ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) a été renouvelé en CDI pour 17h30/ semaine et un second contrat a été renouvelé pour 1 an à raison de 30 heures/semaine. Le contrat de l'agent technique effectuant le ménage à l'école et dans les bâtiments communaux est renouvelé pour 1 an et 8heures/ semaine.

Le personnel technique, outre les tâches d'entretien habituel a été occupé par plusieurs chantiers : la réfection de la route de La Vernède et de Salièges, des chemins du Mas et de Bourlande, des travaux sur le réseau pluvial chemin de La Parro, et la rénovation de l'appartement au-dessus de l'agence postale communale. Le ramassage des encombrants a été étendu à l'ensemble de la commune.

Les travaux de réhabilitation de la « grange Combemale » en mairie ont débuté. Suite à un appel d'offres, 5 lots ont été attribués à des entreprises locales. Nous regrettons par contre le retard pris sur le chantier. Une entreprise ne respectant pas ses délais.

Ecole publique : Des analyses effectuées au printemps par l'IRSN (Institut de Recherches et de Sureté Nucléaire) ont fait apparaître un taux de radon supérieur aux normes admises, problème déjà diagnostiqué il y a plusieurs années. Des

travaux seront effectués cet été pour y remédier.

Le choix a été fait par la municipalité, en accord avec les enseignants et les parents d'élèves de maintenir pour la rentrée prochaine la durée hebdomadaire de 4 jours et demi. Tout un travail avait été fait en amont pour planifier des activités en tenant compte du rythme de l'enfant. Il ne nous est pas apparu judicieux de le remettre en cause aussi brutalement.

Modification du tarif de la cantine :
Pour la prochaine rentrée scolaire, les tarifs de la cantine seront majorés de 0.10 €, suite à l'augmentation des tarifs de la mairie de Florac 3 Rivières. Cette augmentation sera répercutée sur le prix des repas, soit, 3.40 € le repas pour les enfants inscrits occasionnellement, 3.30 € le repas pour les enfants demi-pensionnaires, 5.50 € le repas pour les adultes.

Nous avons prévu sur le budget 2017 l'achat d'un camion, grand bien nous en a pris, le B110 de Bédouès (mis en service en 1991!) a rendu l'âme sur la route de Salièges. Un Maxity Renault a été commandé, et doit être livré fin d'année. Nous avons fort heureusement pu obtenir une subvention d'un peu plus de 30%. Du matériel informatique pour l'école va être commandé qui a fait également l'objet d'une subvention.

D998 : Le dossier de l'élargissement programmé par le département de la D998 en sortie de Cocurès en direction du Pont de Montvert a fait l'objet de vifs débats au sein du conseil. Le département nous a sollicités pour lui céder à titre onéreux deux parcelles situées le long de la route, soit environ 60 ares. Ce projet prévoit d'atténuer la courbure des

premiers virages en sortie de Cocures, de faciliter le croisement des véhicules par un calibrage moyen de la chaussée à 5,50m (2 camions peuvent alors se croiser de 10 à 30km/h), et de sécuriser la circulation des vélos et des piétons par un accotement matérialisé d'un mètre. Présenté une première fois le 9 février, la vente des parcelles a été rejetée par 6 voix contre 5 et 3 abstentions. Compte tenu du manque d'éléments techniques lors de la première présentation, et persuadés que ce projet était une opportunité pour notre bassin de vie, Karine et moi avons décidé de le représenter au conseil du 25 avril avec l'assistance des services techniques départementaux.

Les opposants au projet ont mis en avant les arguments suivants : impact paysager négatif, élargissement = vitesse plus importante donc plus de dangerosité, risque d'une vitesse plus importante dans la traversée du village de Cocurès, risque pour la faune et la flore, inutilité d'investissements routiers aussi importants alors que la raréfaction du pétrole ne permettra plus de circulation des automobiles. Les conseillers favorables au projet ont mis en avant les arguments suivants : sécurité accrue pour les piétons et les vélos du fait des accotements d'un mètre, facilitation des croisements de véhicules, atout touristique en facilitant l'accès, «désenclavement » du Pont de Montvert, investissement routier = chance pour notre bassin de vie. Après un débat houleux, la proposition de vente des terrains a finalement été adoptée par 9 voix contre 3 et 3 abstentions. Mais ce débat a laissé de profondes traces en clivant le conseil, provoquant la démission d'un conseiller.

Les semaines à venir seront cruciales pour notre conseil et notre commune. De

nombreux projets sont à concrétiser d'ici la fin du mandat dans un contexte financier contraint. La baisse programmée des subventions de l'état nous amène à toujours plus de rigueur de gestion mais aussi à des arbitrages qui seront difficiles. Le prochain conseil complété à 21 membres issus des élections partielles du 1^{er} octobre aura de nombreux défis à relever.

André Roux et Karine Pastre

Les Compagnons de la Tour

Du 26 juillet au 2 août, l'association « Les Compagnons de la Tour », dont l'objectif est de valoriser le patrimoine culturel et architectural de la commune de Bédouès-Cocurès, a organisé une opération de nettoyage et de tri de la partie fortifiée de la Collégiale.

A cette occasion, 5 jeunes scouts, Amandine, Carla, Clarence, Etienne et Valentin, leurs baccalauréats tout juste en poche, sont venus passer une semaine de leurs congés à Bédouès pour aider les membres de l'association Les Compagnons de la Tour, à faire le ménage de la partie fortifiée de la Collégiale non ouverte au public. Ce sont plusieurs camions de déblais qui ont été sortis du site (dont un monceau de chaises vermoulues), et emmenés à la déchetterie par le personnel communal. Les meubles et les boiseries en état ont été nettoyés et traités, la tour, de la plateforme au rez-de chaussée, a été dépoussiérée et balayée. Pendant toutes ces journées, ils ont été encadrés par Bernard Grégoire et Christophe Donnet qui n'ont pas ménagé leurs efforts. C'est un début, une première initiative rendue nécessaire avant d'envisager une destinée



Bernard Grégoire avec Amandine, Carla, Clarence, Etienne et Valentin

à ce bâtiment emblématique de la commune. Un état des lieux plus technique pourra maintenant être fait par des hommes de l'art pour évaluer les travaux indispensables afin d'éviter la dégradation du bâtiment et si possible le rouvrir au public. La restauration d'une partie du mur soutenant la cour intérieure va être commencée à l'automne.

Nous avons profité de leur séjour pour démonter et mettre à l'abri le matériel viticole du Triadou qui est en cours de restauration. L'association « Les Compagnons de la Tour » a pu renaître de ses cendres ce printemps par une initiative de la mairie, et surtout grâce à l'implication de Bernard Grégoire et de

Christophe Donnet, qui ont accepté d'en être respectivement président et trésorier.

Cette association avait été initiée dans les années 90 alors que M. Agut était maire de Bédouès. Autour de lui, toute une équipe s'était mobilisée pour animer ce lieu, organisant des visites et des expositions. On leur doit entre autres d'avoir rassemblé meubles et accessoires pour recréer une salle de classe du début du 20^{ème} siècle. Il est indispensable de leur rendre hommage. Le local avait dû être ensuite fermé pour des raisons de sécurité et n'a plus été entretenu. Aujourd'hui nettoyés, tous ces éléments sont conservés et chaque visiteur est immédiatement plongé dans le passé de nos aïeux. L'expérience de cette année sera à renouveler. Outre le résultat matériel, elle a permis des rencontres et des échanges et de faire découvrir notre bassin de vie. Soulignons aussi l'engagement de ces jeunes qui donnent

de leur temps pour de telles causes. Le partenariat entre l'association et la commune est à développer afin de redonner une destinée à la Collégiale pour permettre de concrétiser un projet, celui d'effectuer un état des lieux, de définir ensemble des objectifs, et de rechercher partenariat et financements. L'adresse internet de l'association : lescompagnonsdelatour@laposte.net son site : <http://les-compagnons-de-la-tour.garradin.eu>



Eclairage public... l'extinction partielle, une idée lumineuse.

Sous un titre dont il a le secret, le Canard Enchaîné titrait en juin 2016 : « A bas la Voie lactée 99% de la population de l'Amérique du nord et de l'Europe vit sous un ciel où la voie lactée a disparu »

En effet, l'éclairage public de nos villes et de nos villages ne permet plus d'admirer le ciel nocturne, mais les amoureux des étoiles et les astronomes ne sont pas les seuls à pâtir d'un excès d'éclairage. La flore et la faune ont vu leur cycle perturbé. On parle également d'une influence négative chez l'homme, la

perturbation de notre horloge interne favorisant l'apparition de certaines maladies.

La limitation de cette pollution lumineuse a été prise en compte parmi les objectifs du Grenelle de l'Environnement et des mesures incitatives mises en place.

Plus prosaïquement, l'éclairage public est une charge non négligeable dans le budget de fonctionnement de nos collectivités. Notre commune, après plusieurs milliers de communes françaises, se doit de prendre en compte cet aspect économique. Des fonds européens, dans le cadre d'un appel à projet géré par le PNC, permet d'obtenir des aides substantielles pour la rénovation des installations communales. Ces aides seront proportionnelles à l'économie énergétique réalisée.

En pratique, il s'agira de remplacer les lampadaires les plus anciens par les équipements de type LED chaude ou sodium haute pression et de pratiquer au cœur de la nuit une extinction totale ou partielle. Pour aborder tous ces sujets, la municipalité vous invite à **une réunion publique le 28 août 2017 à 20h dans la salle polyvalente de Bédouès**, en collaboration avec le PNC et le SDEE.



Zéro phyto : Interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires.

Depuis le 1er janvier 2017, les collectivités ne peuvent plus utiliser les produits phytosanitaires, pour l'entretien des espaces publics, incluant la voirie.

6000 tonnes de produits phytosanitaires sont utilisés chaque année en France par les collectivités. (Source ONEMA - Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques)

On retrouve les composés chimiques des pesticides et autres désherbants dans l'air, disséminés par le vent. Ils retombent en pluie sur les plans d'eau, les sols, ou s'infiltrent directement dans les nappes phréatiques. Ils sont à l'origine d'une pollution diffuse dans notre environnement. Une source de contamination importante est liée à une mauvaise technique d'utilisation, surdosage, stockage dans de mauvaises conditions.



Plante Tapissante : *Verbena bonariensis*

Ces composés chimiques présents dans l'air et dans la chaîne alimentaire sont soupçonnés de jouer un rôle majeur dans l'apparition de certains cancers ou maladies neurologiques et endocriniennes. Il était grand temps que l'usage de ces produits soit limité voire interdit.

Cette interdiction pour les collectivités territoriales va changer profondément les pratiques dans nos communes. Il n'existe pas de solution miracle ou d'équipements miraculeux qui permettent d'effectuer dans le même temps l'entretien des espaces publics, avec l'efficacité des produits phytosanitaires. La tendance n'étant pas à l'embauche d'employés municipaux, nous allons devoir adapter, hiérarchiser, nos pratiques et changer notre regard.

A la suite d'un bilan effectué sur notre commune par un organisme extérieur, (financé par le PNC), il n'est pas envisageable d'acquérir des équipements coûteux mécaniques ou thermiques. Seul l'achat de débroussailleuses à lames anti-projections est prévu.

L'entretien de la voirie sera hiérarchisé en zones où un désherbage strict sera nécessaire, et en zones qui feront l'objet d'une fauche extensive. Il faudra s'habituer à l'herbe le long des chaussées ou le long des murs (« Les herbes folles ne sont pas de la saleté, mais le signe d'une biodiversité urbaine en bonne santé »)

En fonction des différents lieux, on pratiquera un enherbement volontaire par semis de variétés à développement lent et à bonne résistance. L'utilisation de

paillage et de plantes couvre-sol sera favorisée. Ces plantes peu gourmandes en eau peuvent être une bonne alternative.

La participation des habitants est également souhaitée. Le temps n'est pas si loin où chacun nettoyait et décorait son pas de porte.



Plante tapissante :

Saponaire de Montpellier

Avec quelques conseillers, nous souhaitons mobiliser des habitants sensibilisés à ce sujet pour envisager très localement ce qui peut être fait pour enherber et fleurir leur quartier. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître à l'une des deux mairies (Bédouès 04 66 45 01 00, Cocurès 04 66 45 23 49)

Cette interdiction pour les collectivités n'est qu'une première étape. Au 1er janvier 2019, cette interdiction d'utilisation des pesticides et herbicides sera étendue aux jardins des particuliers.

Sources : Le Monde, Sud-Ouest, ONEMA, CNRS, PNC.

Ramassage des encombrants

La commune organise chaque mois un ramassage des encombrants. (Service déjà en place à Bédouès, maintenant étendu à Cocurès). Ce ramassage a lieu chaque 1er jeudi du mois.

Il est exclusivement réservé aux personnes qui ne sont pas en capacité de se rendre à la déchetterie - personnes âgées, personnes ne disposant pas d'un véhicule adapté.

Le ramassage des déchets verts et des gravats n'est pas assuré.

Afin d'organiser au mieux ce ramassage effectué par le personnel communal, il est demandé dans la semaine précédant le 1er jeudi de chaque mois, d'appeler la mairie en indiquant la nature des objets et le lieu de ramassage.

Il faut rappeler que le reste du temps, il est interdit de déposer des objets divers autour des conteneurs. Cela donne une très mauvaise image de notre commune et de plus cela gêne considérablement les employés du SICTOM qui viennent vider les bennes à ordures ménagères et qui parfois n'arrivent plus à les ranger, les dépôts de détritus s'étant écroulés et ayant pris leurs places.

Un minimum de civisme, dans cette affaire comme dans bien d'autres, serait tout à l'honneur de notre commune.

ELECTIONS PARTIELLES

La fusion des anciennes communes de Bédouès et de Cocurès a conduit à rassembler les deux anciens conseils municipaux en un seul de vingt et un membres. Depuis, sept conseillers ont quitté le conseil, trois d'entre eux n'habitent plus la commune.

Notre conseil, dorénavant de quatorze membres, atteint le seuil à partir duquel il est nécessaire de le compléter pour le ramener à vingt et un jusqu'en 2020, fin de ce mandat. Lors d'une prochaine élection partielle, sept sièges de conseillers seront à pourvoir.

La législation prévoit que le maire et les adjoints demeurent dans leur fonction. Pour le reste, cette élection est régie par des règles identiques à celles d'une élection de début de mandat. Les candidatures seront à déposer en sous-préfecture quinze jours avant l'élection. Ils doivent soit être inscrits sur la liste électorale de la commune, soit sur une autre liste électorale et payer des impôts dans la commune. Ils peuvent se présenter individuellement ou constituer une liste. (Pour le cas où moins de sept candidats se présenteraient, le conseil pourrait continuer valablement à délibérer et à exercer ses fonctions.)

La communication officielle par la préfecture sur ces élections, précisant toutes les modalités, sera faite en temps utile par voie de presse et d'affichage.

La date des élections est fixée au **dimanche 1er octobre 2017** pour le 1er tour, le **dimanche 8 octobre** pour le second si nécessaire.

Mairie de COCURES

Lundi : 13h30 - 17h

Mardi : 13h30 - 17h30

Vendredi : 13h30 – 16h30

04.66.45.23.49

mairie.cocures@orange.fr.

Mairie annexe de BEDOUES

Lundi : 9h - 13h

Jeudi et Vendredi : 13h - 16h30

04.66.45.01.00

mairie.cocures@orange.fr

Agence postale communale

Lundi de 14h à 17h

Mardi/Jeudi/Vendredi/Samedi
De 9h à 12h

Déchetterie

Du mardi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h